



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **2 mai 2024** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2024-008**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure relative à la marge avant secondaire tel que spécifié à l'annexe C intitulé : Fiche des Spécifications pour la zone V1-1 du règlement de zonage Z2019. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

1. **D'autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant secondaire de 3 mètres au lieu de 6 mètres, tel que prévu à la fiche des spécifications de la zone V1-1 du règlement de zonage Z2019;**

Identification du site concerné :

Cette construction projetée est située dans la zone V1-1, au 332 à 338, rue Saint-Jacques.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 17^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 14 h et 15 h, ce 17^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 17^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière